

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC concernant une demande de dérogation mineure, le demandeur, M. Jean Couture a déposé une demande pour la propriété située au 31 côte des Sous-Bois, lot 5 569 322 dérogeant au règlement de zonage 389-2007, article 9.1, et 7.2.3.1 cette demande vise à corriger la profondeur de la galerie, la construction d'un abri d'auto en cour avant, ainsi que la marge de recul du cabanon.

La population est avisée qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix qui se tiendra mardi le 8 juillet 2025, à 19h00 à l'Hôtel de Ville, au 6310 rue Principale, Sainte-Croix, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Correction de la profondeur de la galerie en cour avant, partie à 2.44 mètres et une autre à 3.82 mètres au lieu de 1.8 mètre tel que prescrit par le règlement de zonage.
- Autorisé un abri d'auto en cour avant, construit sous la galerie sur pilotis
- Correction de la marge de recul de la remise qui est à 0.66 mètre au lieu de 1.0 mètre

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière ce vingtième jour du mois de juin en l'an deux mille vingt-cinq.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, et publication sur le site internet au www.ville-sainte-croix.ca, le vingtième jour de juin 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingtième jour du mois de juin en l'an deux mille vingt-cinq.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier